

Contrat Vert et Bleu Lettre d'information n°6





Mai 2021

Le CVB Coeur de Savoie se poursuit et entre dans sa troisième année. De nombreuses actions sont en cours, aussi bien des travaux, des études ou de la sensibilisation.

Plusieurs espèces « sous surveillance » pour la LPO

Dans le cadre du CVB la LPO s'intéresse à plusieurs espèces fragiles, en déclin, voire menacées : un petit mammifère carnivore, le chat forestier ; deux amphibiens, la rainette verte et le sonneur à ventre jaune ; trois oiseaux nocturnes, la chouette chevêche, le hibou petit-duc et l'effraie des clochers. Les objectifs visés par ce travail sont d'actualiser la connaissance de la répartition de ces espèces sur le territoire ; puis de définir et mettre en œuvre des mesures de protection, notamment celles visant à conserver ou restaurer leurs habitats ainsi que les corridors écologiques qui permettent leurs déplacements et leur dispersion.

Un « focus » sur l'effraie des clochers en 2021 via l'action 5-2 du CVB

L'effraie des clochers est une chouette qui fréquente des paysages agricoles, notamment des zones de polyculture élevage avec prairies et haies qui constituent ses terrains de chasse favoris ; où y abondent ses proies habituelles: micromammifères (musaraignes, mulots, campagnols ...), oiseaux, parfois amphibiens et gros insectes. Nichant à l'origine dans des cavités d'arbres ou de rocher, elle a depuis longtemps adopté les constructions humaines (églises, granges, bâtiments agricoles, combles ...) qui constituent aujourd'hui la grande majorité de ses sites de reproduction. Autrefois largement répandue, elle a fortement régressé, victime à la fois de l'altération de ses terrains de chasse (développement de monocultures, arasement de haies, pesticides, urbanisation ...), de la mortalité routière, et de la diminution de l'offre de sites de reproduction (rénovation ou destruction de vieux bâtiments agricoles, obturation des ouvertures qui lui permettaient l'accès aux bâtiments, églises et clochers notamment, et éclairage nocturne de ces édifices).

Une participation des habitants attendue

Le statut actuel de cette espèce en Savoie, sa répartition, son abondance, sont très mal connus. Bénévoles et salariés de la LPO vont s'employer à rechercher l'espèce sur le territoire de Cœur de Savoie en 2021, d'une part en tentant de

contacter l'espèce à l'occasion de ses déplacements nocturnes mais également par la visite des sites de nidification potentiels (clochers, granges, bâtiments, combles) où l'oiseau passe ses journées, élève ses jeunes et laisse de nombreux indices de présence (pelotes de réjections, plumes). Pour cette dernière démarche, la collaboration des communes et des habitants reste primordiale, à la fois pour nous autoriser l'accès aux bâtiments susceptibles d'accueillir l'effraie mais également pour nous signaler les sites qu'ils pourraient connaître.

Merci d'avance de bien vouloir signaler à la LPO toute observation de l'espèce ou indices de sa présence, même anciens, dont vous auriez connaissance (savoie@lpo.fr / tél : 07 69 29 03 27)



Effraie des clochers © Aurelien Audevart





Stratégie de préservation des pelouses sèches – Action 1-1 (CEN – Chambre d'Agriculture – PNR des Bauges)

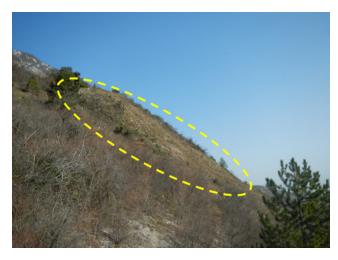
Le diagnostic réalisé en 2020 a permis de définir les grandes orientations de la stratégie, qu'il convient maintenant d'approfondir.

En 2021, la suite de l'action 1.1 consistera à mettre en place plusieurs dispositifs de concertation pour définir des objectif opérationnels et les moyens mobilisables selon les enjeux. Des instances de dialogue tels que des groupes de travail thématiques (élevage, viticulture, pelouses sèches, ...) seront mis en place pour regrouper tous les acteurs concernés ou intéressés. En parallèle, il s'agira de compléter l'état des lieux écologique réalisé en 2020, par un travail de stage encadré par le Parc avec l'appui du CEN (formation, expertise). Ce complément d'inventaire permettra de finaliser la méthode de hiérarchisation des pelouses sèches dont le socle a été établi en 2020, pour engager ensuite une réflexion sur la stratégie foncière opérationnelle à mettre en œuvre.

Restauration et expérimentations sur les pelouses sèches - Action 1-2 (CEN)

Les travaux d'éradication des Pins Noirs d'Autriche prévus sur la commune de Montmélian ont pu avoir lieu début 2021. Une surface d'environ 4 000 m2 a été bûcheronnée. Afin de favoriser la reprise rapide de la végétation herbacée, les produits de coupe ont été évacués entiers. Le bois a été transformé en plaquettes de «bois énergie». Certains habitants ont vu ou lu qu'il y avait eu un accident sur ce chantier. Heureusement, tout s'est bien terminé : le bûcheron blessé, après une nuit en observation, a pu reprendre le travail une semaine après son accident. Pour mettre en place un pâturage pérenne après travaux, la clôture fixe a été remise en état. Les autres pelouses sèches du territoire communautaire ayant fait l'objet d'interventions de la part du CEN Savoie sont « Plan Ravet » sur Saint-Pierre d'Albigny (fauche tardive par la Régie de Territoire).





Secteur d'abattage des pins, avant et après travaux © CEN73 - A.Culat

Vert et Bleu mation n°6

Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune – Action 2-2 (CEN et LPO)

Discrets par leur taille (5 cm), dos couleur terre glaise contrastant avec le ventre jaune et noir, pupille en forme de cœur et chant doux et plaintif pour le premier ; vert pomme, arboricole et coassement nocturne puissant pour la seconde, le crapaud Sonneur à ventre jaune et la Rainette verte font partie des espèces phares liées aux boisements humides, dont alluviaux, de Cœur de Savoie. Espèces en danger, elles bénéficient ici d'un plan de conservation, coporté par la LPO et le CEN Savoie, co-financé par la Région et l'Agence de l'Eau. Les prospections menées en 2019 et 2020 ont permis d'en savoir plus sur leur répartition actuelle. Pour la rainette, présente dans les fonds de vallée, son aire de répartition globale s'est rétractée même si trois nouvelles stations ont été découvertes le long du Coisetan sur Saint-Pierre de Soucy. Pour le Sonneur, présent des fonds de vallée aux flancs de moyenne montagne, les populations sont dispersées et semblent relativement isolées. D'anciennes stations historiques en fond de vallée n'ont pas été retrouvées; a contrario, deux nouvelles stations avec reproduction sur les côteaux boisés dans des vasques de torrents ont été découvertes sur Apremont (cascade du Pichut) et Cruet (le Masdoux).





Des secteurs prioritaires identifiés

Sonneur à ventre jaune (en haut), et rainette verte (en bas) © LPO

A partir de cet état des lieux, des priorités d'actions ont été définies pour préserver les habitats forestiers terrestres via la stratégie foncière de préservation des boisements alluviaux du CEN Savoie, et pour recréer des habitats aquatiques (mares spécifiques). Parmi les sites forestiers à préserver, on peut citer les anciennes forêts alluviales de Planaise et de la Chavanne.

Pour la création de mares selon des critères précis en fonction de l'espèce, les premières seront créées sur les terrains gérés par le CEN (3 mares à rainette ont d'ores et déjà été creusées sur Sainte-Hélène du Lac). Les secondes seront fonction des autorisations de travaux obtenues auprès des communes avec lesquelles le dialogue a commencé, voire de propriétaires privés.

- Pour la rainette, on se concentrera en priorité sur l'APPB de Planaise et les mouillères présentes dans les champs attenants (plus d'une cinquantaine de chanteurs entendus en 2020) et le secteur La Chavanne (pour reconnecter les populations entre Planaise et Sainte-Hélène du Lac, ou Saint-Pierre de Soucy).
- Pour le Sonneur, espèce qui apprécie peu la concurrence avec d'autres amphibiens (espèce dite « pionnière »), renforcer le réseau de petites mares sur les stations historiques de Planaise et conforter dans le temps sa présence sur les stations découvertes sur Apremont et Cruet en créant des pièces d'eau complémentaires sont les deux axes d'actions principaux.

En complément des secteurs prioritaires, il s'agira également de mettre à profit différentes opportunités comme les travaux de réouverture sous les lignes RTE qui pourront être accompagnés de creusement de mares.



Contrat Lettre d'infor

Restauration et entretien de marais sur le territoire communautaire – Action 3-2 (CEN)

Avec l'appui financier du SISARC, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département, le CEN est intervenu pour restaurer ou entretenir un certain nombre de zones humides : Bucheronnage et restauration de la parcelle ouest à l'aval du lac de Sainte-Hélène ; Broyages en clairières et le long des cheminements au bord du Coisin à l'amont du lac; Curage des mares, broyage de bosquets de saules cendrés, enlèvement de buses dans le marais de Villaroux sur la commune de Les Mollettes ; Plantation d'aulnes dans le marais de Bondeloge.





Travaux de réouverture sur le secteur du Coisin avant / après travaux. © CEN73 - A.Culat

Restauration du Nant Pichut - Action 4-5 (CEN)

Les études confiées par le CEN au Bureau d'Etudes Tereo à Saint-Pierre de Soucy consistent à définir un projet de renaturation du ruisseau de Nant-Pichut. A ce jour, un diagnostic succinct du site a été réalisé, afin d'identifier les enjeux liés aux milieux et de définir un premier scénario de restauration. Un contact a été pris en parallèle avec les propriétaires du site, afin de leur présenter le projet et sonder leur adhésion à la démarche. Celle-ci, primordiale, conditionnera la faisabilité du projet et la localisation des aménagements projetés.



Ruisseau Nant Pichut à St Pierre de Soucy © TEREO

Vert et Bleu mation n°6

Une stratégie pour la valorisation écologique des forêts du territoire - Action 6-1 (CEN)

Un certain nombre d'îlots riches en gros bois ont été cartographiés puis hiérarchisés en fonction de leur richesse en bois mort, dont dépend 35% de la biodiversité forestière! Un réseau potentiel d'îlots de sénescence (c'est à dire laissés en libre évolution sur le très long terme) sera ainsi proposé en forêt privée, à l'image de ce que propose l'ONF en forêts communales. En fonction des souhaits des autres acteurs et surtout des propriétaires, la contribution du CEN à ce réseau sera l'acquisition de parcelles, essentiellement en forêt humides (aulnaies, frênaies, saulaies).

Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges - Chartreuse - Action 7-1 (CC Cœur de Savoie)

L'action portée par la Communauté de communes a démarré en 2020 par une mission confiée à Téréo pour réaliser un état des lieux du corridor, et définir ensuite les enjeux et actions à mener, en concertation avec les acteurs du territoire. Ce travail et les différents échanges avec les partenaires ont permis de définir un plan d'actions répondant aux enjeux et objectifs, composé de 5 actions qui seront mises en œuvre à partir de cette année et jusqu'en 2024. Les enjeux identifiés se concentrent notamment sur le franchissement des routes par la faune, les connexions entre le futur écopont sur l'A43 et les milieux à proximité, et la qualité des habitats. Pour répondre à ces enjeux, 3 objectifs ont été définis suite au travail de concertation :

- Améliorer les continuités écologiques en amont et en aval du franchissement des routes
- Préserver la perméabilité des sous-trames forestières et bocagères
- Restaurer la perméabilité des sous-trames forestières et bocagères

Une fois ces enjeux et objectifs définis, le travail a abouti à détermination de 5 actions :

Préservation des milieux et amélioration des pratiques

Restauration des milieux et des liens fonctionnels pour le déplacements des espèces

Intégration de la Trame Verte et Bleue dans les projets urbains

Amélioration des connaissances

Suivi du plan d'actions







Appel à projets Biodiversité ordinaire dans les villes et villages - Action 8-2 (CC Cœur de Savoie)

La fiche action « Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire » comporte plusieurs volets, dont celui porté sur les pollinisateurs. Dans ce volet, Cœur de Savoie organise chaque année un appel à projet à destination des communes du territoire. Il consiste à leur fournir des plants d'arbres et arbustes locaux, des semences de prairies fleuries et des hôtels à insectes. L'objectif est de favoriser les pollinisateurs sauvages en proposant des espèces locales et adaptées au climat pour que les communes puissent les implanter sur leurs espaces. Cette année, 11 communes ont répondu à cet appel à projet et seront accompagnées, ce qui représente 11 hôtels à insectes, 2 000m² de prairies fleuries, 866 arbres et arbustes.

Communication autour du CVB - Action 10-2 (CC Cœur de Savoie)

Cette action menée par Cœur de Savoie depuis le début du CVB se poursuit, avec l'organisation pour la 1ère fois d'un évènement annuel qui aura lieu le 11 septembre après-midi. Ce sera l'occasion de présenter le travail mené dans le cadre du CVB par les scolaires grâce aux interventions de FNE, mais aussi toutes les actions réalisées par les différents maîtres d'ouvrage.

Des animations pour le grand public auront lieu, avec pour thème cette année les milieux humides et aquatiques. Ce thème est aussi celui du concours photos organisé jusqu'au 20 juin et pour la seconde année, avec la remise des prix qui se fera lors de cette journée CVB.



Affiche du concours photo CVB 2021